

# Développement durable et préservation du patrimoine : une tautologie ?

## Les cas de Nantes et Angers

I. Garat, M.Gravari-Barbas et V.Veschambre

### Introduction

Le patrimoine et le développement durable, apparaissent aujourd'hui comme deux notions consensuelles, unanimement partagées par les décideurs et responsables locaux. La nécessité de protéger et transmettre le patrimoine, défini comme « bien commun » et considéré comme une ressource à la fois symbolique et économique, est aujourd'hui une idée largement répandue parmi les élus. Tout responsable urbain, élu ou technicien, semble désormais persuadé qu'une ville qui valorise ses héritages architecturaux se donne les moyens de mieux préparer son avenir.

De même, la volonté de proposer des modèles de développement durable, défini en tant que « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », s'affiche de plus en plus dans les discours des mêmes acteurs. Les actions entreprises par la plupart des villes françaises semblent aujourd'hui intégrer ce nouveau paradigme, que ce soit en terme de transport, d'urbanisme ou de gestion des déchets...

Patrimoine et développement durable : deux notions qui traduisent la volonté de mieux intégrer la dimension temporelle, de mieux articuler le temps présent des sociétés, à leur passé et à leur avenir, dans une logique de transmission et de solidarité intergénérationnelle.

Mais cette proximité apparente des deux notions, généralement associée dans les discours, ne masque-t-elle pas une certaine contradiction ? Patrimonialiser à l'infini, comme le demande actuellement la sensibilité contemporaine, à laquelle les élus ne peuvent pas rester indifférents, ne va-t-il pas, au bout du compte, à l'encontre des objectifs de développement durable qui prônent davantage de densification urbaine, de recyclage (« reconstruire la ville sur la ville ») et donc de démolitions et de réutilisation ? C'est autour de cette contradiction potentielle que sera organisée cette communication. Elle vise ainsi à mettre en perspective deux notions qui sont fréquemment juxtaposées, sans pour autant faire l'objet d'une véritable articulation. Il nous a semblé que cette analogie entre développement durable et patrimoine méritait d'être questionnée.

Deux villes de l'Ouest français nous serviront de terrain d'étude : Angers et Nantes. Géographiquement proches (90 kilomètres les séparent), ces deux villes ligériennes ont historiquement développé des relations marquées par une concurrence feutrée. La position de capitale régionale dont jouit Nantes est reconnue avec une certaine distance par Angers dont les élus locaux ont souhaité, pour un ensemble d'infrastructures (telles que l'aéroport) affirmer leur autonomie. Cette relation rend la comparaison des deux villes particulièrement intéressante, puisque les acteurs locaux cherchent à s'affirmer à travers les thématiques qui nous intéressent.

Une autre raison qui nous a incité à retenir ces deux villes est leur dynamisme démographique : une croissance de 8% à Angers et 10% à Nantes, pour 3% en moyenne en France et 5% dans la région Pays de la Loire, entre 1990 et 1999. Les communes d'Angers et de Nantes ont connu une croissance supérieure à celle de leurs banlieues : c'est au cœur des agglomérations que la pression immobilière est désormais la plus forte, dans un contexte de forte croissance des prix (de 30 à 50 % pour les trois dernières années à Nantes). De plus en plus de ménages sont repoussés dans les couronnes externes, ce qui prolonge un étalement urbain mal maîtrisé, caractéristique de la France du nord et de l'ouest. Dans ces deux villes, la pression démographique et les tendances à l'étalement urbain incitent les autorités locales à développer une politique du logement active, ce qui soulève des questions concrètes en matière de recyclage des tissus urbains.

Si le contexte démographique et immobilier est comparable, il faut cependant souligner la différence d'échelle entre ces deux agglomérations, qui se situent dans un rapport de un à deux (260000 habitants à Angers et 520000 à Nantes).

Enfin, Angers et Nantes ont hérité d'un patrimoine reconnu (avec respectivement 120 et 93 édifices protégés), marqué par la présence de quelques monuments phares (châteaux, cathédrales...), qu'elles cherchent à valoriser à travers le label Ville d'art et d'histoire. Angers est particulièrement bien dotée en édifices médiévaux et renaissance, tandis qu'à Nantes, bien des édifices classés ou inscrits, qui s'inscrivent à l'intérieur d'un secteur sauvegardé, sont datés du XVIII<sup>e</sup> siècle et témoignent de la richesse maritime et portuaire construite sur la traite des esclaves.

Angers et Nantes sont tout particulièrement confrontées aux enjeux de maîtrise de la croissance urbaine, et donc de densification et de renouvellement urbain. C'est dans ce contexte que nous envisagerons la question patrimoniale et son articulation avec les principes de la durabilité. Nous nous appuierons pour cela sur de nombreux entretiens avec des acteurs locaux, sur l'analyse de documents produits par les collectivités locales et sur l'observation de terrain.

## 1. Durabilité et patrimonialisation : analogie ou contradiction ?

Le patrimoine est ce qui dure, ce qui demeure ce que la société choisit de mettre « hors du temps... ». Il est constitué des éléments qu'un groupe humain cherche à transmettre aux générations futures, en s'assignant comme objectif ne pas en trahir ou subvertir le sens : des lieux, bâtiments, objets, que l'on tâche d'exclure de la trajectoire des objets courants, de l'usage au déchet et finalement à la disparition.

Cantonnée à un nombre fini d'éléments jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, et limitée aux monuments historiques, la notion de patrimoine a connu, au cours des dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, une « inflation » sans précédent. Sorti du carcan du monument historique le patrimoine devient à la fois plus proche de nous dans le temps, plus étendue spatialement et plus diversifié thématiquement. La notion du patrimoine a ainsi tendance à couvrir des espaces de plus en plus vastes, relevant à la fois du monumental et du quotidien, de l'exceptionnel et de l'ordinaire. Cet élargissement du champ patrimonial a inévitablement tendance à entrer en contradiction avec d'autres utilisations de l'espace, avec des projets de développement, de requalification ou de réutilisation d'espaces, de lieux et de bâtiments qui tendent à être reconnus comme patrimoines par certains groupes sociaux (Gravari-Barbas, Veschambre, 2003).

En même temps, l'extension du champ patrimonial laisse craindre la transformation des centres-villes en musées, qui seraient réservés à certains services (culture, tourisme, loisirs, commerce haut de gamme...). Ne pouvant plus ou difficilement intégrer des fonctions plus diversifiées, les services sont contraints de rechercher des espaces d'implantation à l'extérieur des espaces historiques des villes centres et des faubourgs anciens. Ces tendances patrimonialisatrices ne contribuent-elles pas à l'extension des auroles périphériques autour des villes, et au développement des « villes émergentes » ? Dans ce sens, « la prolifération des banlieues en périphérie de plus en plus éloignées, est imputable à une législation foncière qui ne permet pas une urbanisation concentrée » (Speirs, 2003 : 15), y compris du fait des protections patrimoniales.

En effet, même si ce n'en est pas l'esprit, on ne peut que constater que plusieurs procédures de protection du patrimoine, tels que les secteurs sauvegardés, ont comme effet, direct ou indirect, l'expulsion des activités qui y étaient localisées à l'origine : non seulement parce que la protection est porteuse dans la plupart des cas de phénomènes de gentrification, mais aussi parce que les consignes de protection (taille de fenêtres, enseignes, matériaux utilisés) sont souvent difficilement compatibles avec l'exercice d'une activité artisanale ou industrielle. Le cas du Marais à Paris représente un exemple précoce et désormais bien étudié de ces tendances.

Ainsi, la prolifération des patrimoines à « faire durer » pourrait être incompatible avec la logique de « faire la ville sur la ville » qui implique densification, réutilisation, construction sur des strates superposées. Cette approche de la densification, très différente de la table rase

des années de l'après-guerre, propose certes des interventions plus chirurgicales, mais qui peuvent néanmoins compromettre l'intégrité patrimoniale, ce qui implique forcément de faire des choix, de ne garder que ce qui pourrait paraître utile et avoir du sens à un moment donné... En effet, «aborder la ville sous l'angle du développement durable revient tout d'abord à considérer les questions de l'aménagement de l'espace », tout en intégrant la dimension temporelle, puisque le principe de la « ville durable » est «de préserver son identité, son patrimoine et sa diversité culturelle, afin de créer et garder un sens collectif et solidaire» (Speirs, 2003 : 15-16).

Tirillés par ces contradictions, les responsables locaux intègrent la notion de patrimoine de manière variable, en essayant de concilier d'un côté le souci de préserver des traces de plus en plus importantes (numériquement et spatialement) et de l'autre, la volonté que la ville continue à fonctionner, qu'elle ne se muséifie pas, que l'on ne sacrifie pas l'avenir à une préservation stérile du passé.

Mais au delà, le développement durable ne risque-t-il pas de servir d'argument à des opérations de renouvellement urbain qui mettent en péril, à des degrés divers, le patrimoine ? C'est ainsi que l'on a pu constater que « le thème du développement durable sert d'argument distinctif pour un travail de relecture sélective de l'histoire urbaine » (Querrien, Lassave, 2002 : 3). Autrement dit, une notion consensuellement et globalement adoptée –celle du développement durable– ne pourrait-elle pas servir d'alibi pour porter quelques coups, plus ou moins francs, à une autre notion également globalement partagée – celle de patrimoine ?

## 2. La place du patrimoine dans la dynamique urbaine d'Angers et de Nantes : des « cultures » de ville contrastées

Ces notions, très actuelles, de développement durable, de patrimoine (mais aussi de renouvellement urbain) sont interprétées différemment à Angers et Nantes. Nous les envisagerons ici comme constructions discursives, en abordant notamment leur articulation, avant d'aborder dans un second temps la manière concrète de faire la ville et les contradictions qui peuvent se faire jour entre discours et pratiques.

### 2.1 : Les discours sur la ville : développement durable et renouvellement urbain

#### 2.1.1 Angers : la ville qui se veut la référence française en matière de développement durable

En tant que maire adjoint à l'environnement, et surtout en tant que maire (depuis 1998) J.C. Antonini, a placé son action sous le signe de l'environnement et du développement durable. Angers a signé la Charte d'Aalborg, issue de la Conférence européenne sur les villes durables, en 1996. En 1999 un protocole a été signé avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), afin que la Ville soit accompagnée sur les plans techniques et méthodologiques, dans la réalisation de son agenda 21. Dans le même temps, elle s'est dotée d'une « mission développement durable », chargée de coordonner ces politiques.

Cet affichage semble consacré à travers les ouvrages qui traitent du développement durable dans le cadre français. C'est ainsi que C. Speirs (2003 : 136), dans le chapitre qu'elle consacre aux « villes pionnières », considère que parmi la centaine de collectivités engagées dans la démarche, Angers fait figure de « référence en matière d'agenda 21 local ». Elle souligne dans le même temps qu'« une forte politique de communication entoure ces différentes actions » (idem : 137). Selon A.S. Leturcq, « ville dynamique, Angers s'est engagée dans une stratégie à long terme pour le développement durable qui invite à une transformation profonde des comportements et des modes d'action » (Leturcq, 2001 : 96). L'auteur résume les objectifs de la Ville en indiquant qu'il s'agit pour elle de « léguer un patrimoine préservé aux futures générations », ce qui illustre bien la proximité des discours sur le patrimoine et le développement durable (idem : 96).

L'absence de recul, d'esprit critique est patent à travers ces considérations qui se contentent de reprendre le discours officiel. Mais elles sont révélatrices de l'efficacité de

communication de la Ville d'Angers, qui est devenue en quelques années le « modèle » du développement durable dans le contexte français.

### 2.1.2 Nantes : un discours qui privilégie le « renouvellement urbain » au « développement durable »

A Nantes, l'expression « développement durable » est très rarement présente dans la communication locale. Elle ne figure ni dans les éditoriaux du maire, Jean-Marc Ayrault, ni dans le magazine municipal Nantes Passion (2001-2005), ni sur les sites Internet de la Ville et de la communauté urbaine, ni dans les derniers rapports annuels de la communauté urbaine.

Ce n'est que très récemment, au cours des trois dernières années, que les expressions de « maîtrise de l'étalement urbain », de « ville compacte », de « densification des centralités existantes », de « refaire la ville sur la ville » et au bout du compte, de « renouvellement urbain », ont fait fortement irruption, à la fois dans les présentations du PLU à venir ou encore dans celles des grands projets urbains de la métropole. Ceux-ci devraient en effet densifier de vastes surfaces sous exploitées en terme d'habitat et d'activités dans des quartiers autrefois industriels (Ile de Nantes) ou consacrés à l'habitat social (Malakoff-Pré Gauchet).

Aujourd'hui, le discours urbanistique nantais est donc fortement orienté vers le « renouvellement urbain », vers l'idée de transformer la ville sans pour autant faire table rase du passé.

Ces discours sur la manière de faire la ville s'articulent fortement avec la question patrimoniale.

## 2.2 Derrière le consensus patrimonial, des conceptions différenciées

### 2.2.1 Le discours patrimonial à Angers : monuments et paysage

Dans un contexte de ville particulièrement bien dotée en édifices protégés et prestigieux, la conception du patrimoine reste très marquée par la référence au monument historique. Sur les 20 fiches éditées dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire, 12 concernent ces édifices les plus anciens et les plus prestigieux, qui sont pour la plupart propriété de la commune et qui représentent un élément important de son image en tant que « produits touristiques » et lieux de réception (Veschambre, 2002a).

A côté du volet monumental, l'accent est mis sur les jardins, sur les espaces verts et les élus rencontrés parlent finalement plus volontiers de paysage que de patrimoine. Comme s'il fallait renvoyer l'image d'une ville à la campagne, proche de l'idéal « rural » d'une bonne partie de la population (Bergel, 2001).

Ces constats sont en partie confirmés, en partie nuancés, par la place accordée au patrimoine dans l'agenda 21 local (2000, 2004). Sur 47 actions, 6 apparaissent dans la rubrique « Angers valorise son patrimoine naturel et urbain ». Mais c'est la thématique environnementale et paysagère (dans 5 actions sur 6) qui prédomine derrière un intitulé patrimonial. Et lorsqu'il est mentionné, c'est en tant que composante du paysage que le patrimoine architectural apparaît digne d'être mis en valeur : « le patrimoine architectural contribue fortement à la définition du paysage » (Ville d'Angers, 2000, fiche n°14).

La nuance est à rechercher du côté de l'apparition d'un thème nouveau pour Angers, celui du patrimoine local : « La ville d'Angers est riche de son patrimoine architectural constitué à la fois d'œuvres majeures (monuments classés et inscrits) mais également d'œuvres ou d'ensembles immobiliers relevant du patrimoine d'intérêt local » (Ville d'Angers, 2004 : 114). Cette préoccupation est associée à la réalisation d'un inventaire de ce type de patrimoine, dans la ville extra-muros, afin de « disposer d'un outils de connaissance et d'aide à la décision, sensibiliser les angevins et les touristes à la richesse patrimoniale de la ville (connaître l'origine de sa maison, l'histoire de son quartier, de sa ville...) ». Il reste à vérifier si cela traduit une réelle inflexion des représentations du patrimoine et si cet inventaire, aujourd'hui disponible, est pris en compte dans les choix urbanistiques.

### 2.2.2 : Nantes : un élargissement de la conception du patrimoine

À Nantes, le patrimoine a longtemps été associé au centre historique, que l'on s'est efforcé d'embellir (façades et espaces publics) et depuis quelques années, de « mettre en tourisme ».

Mais depuis le début des années 1990, la municipalité a pris conscience de la richesse des héritages industrialo-portuaires et le discours patrimonial a été étendu aux éléments les plus significatifs (anciennes usines LU, grue Titan...) qui sont devenus rapidement emblématiques de la métropole atlantique.

L'année 2005 a vu la valorisation de la notion de mémoire, dans une très forte parenté avec celui de patrimoine, au travers de l'histoire des quartiers, alors que le terme était réservé jusque-là à la commémoration de l'esclavage. Depuis 2002, les journées du patrimoine sont l'occasion de présenter des circuits dans les quartiers, notamment les quartiers d'habitat social, sous l'angle du patrimoine local et de la mémoire.

Par rapport à Angers, Nantes apparaît donc beaucoup plus en phase avec l'élargissement du champ patrimonial. Ces conceptions différenciées se retrouvent dans la manière d'aborder le recyclage urbain.

### 2.3 : Entre « table rase » et « renouvellement urbain » : des modes de recyclage urbain contrastés

#### 2.3.1 : Angers : une culture de la « table rase » qui perdure

Les opérations d'urbanisme de ces dernières années et certains projets en cours confirment un désintérêt local pour les formes de patrimoine les plus récemment reconnues.

Les opérations mises en avant par le maire durant la dernière campagne électorale sont représentatives de cette culture de la « table rase » qui semble caractériser Angers depuis les années 1960 (Veschambre, 2002a) : ZAC Front de Maine où l'on a démolit les abattoirs et les dernières traces industrielles de la rive droite, ZAC Saint-Serge et Thiers-Boisnet où le tissu urbain caractéristique de quartiers anciennement portuaires a été presque entièrement effacé (Veschambre, 2002b), ZAC Desjardins sur l'emplacement d'une ancienne caserne, dont il ne restera que la grille et les pavillons d'entrée... Dans le discours du maire, il s'agit de se tourner résolument « vers le XXI<sup>ème</sup> siècle ».

La réalisation de l'inventaire municipal n'a pas pour l'instant modifié les pratiques urbanistiques. Sur les 850 éléments repérés, une bonne dizaine ont déjà été démolis ou sont sur le point de l'être. C'est le cas notamment de « deux hautes cheminées en brique qui sont tout ce qui subsistent d'un patrimoine industriel récemment disparu » et d'un cinéma des années 1960, qui « par son parfait état de conservation (...) est devenu un édifice d'anthologie de ce type de patrimoine ».

Ces démolitions, qui n'ont pas suscité jusqu'à présent d'oppositions significatives, sont révélatrices d'un rapport au patrimoine qui va à l'encontre de la durabilité des formes urbaines. C'est ainsi que pour l'architecte de la Ville, qui est en place depuis 1977, le « patrimoine architectural, c'est comme le patrimoine immatériel : cela fait partie de la vie, cela naît, cela meurt... ». Selon lui, la densification urbaine et par là même, le développement durable, justifient démolitions et reconstructions.

#### 2.3.2 : Nantes : un renouvellement urbain qui se veut attentif aux héritages industriels et portuaires

Nantes est devenue laboratoire de l'élargissement du champ patrimonial. Sans pour autant être protégés au titre de monuments historiques, de nombreux édifices industriels ont été conservés suite à l'intervention d'associations virulentes, organisées en collectif, qui se sont mobilisées depuis la fin des années 1980 (Peyon, 2000) : le sauvetage de la grue Titan est le dernier succès en date (décembre 2004) de ce collectif. Les exemples ne manquent pas d'usines et d'entrepôts reconvertis en équipements publics ou privés : Manufacture des Tabacs (logements sociaux, services municipaux, bibliothèque, auberge de jeunesse), bâtiment de direction des Ateliers et chantiers navals de Nantes (Université permanente,

centre interculturel de documentation, archives du travail), usine LU (restaurant, bar, scène nationale, lieu d'exposition), gare de l'Etat (Maison des syndicats), centrale électrique La Moricière (salle de sport et centre commercial) ...

Le projet phare de la municipalité, celui de l'Ile de Nantes, est significatif de ces évolutions des pratiques urbanistiques. C'est le projet d'A. Chémétoff (2001) que les élus ont choisi parce qu'il faisait la part belle aux bâtiments, cales, quais industriels et portuaires et aux espaces publics, contrairement au premier projet élaboré par D. Perrault en 1995 (Peyon, 2000). Désormais le projet Ile de Nantes fait l'objet d'une exposition permanente dans le hangar 32 et d'une communication importante. Pour la dernière phase d'aménagement, les documents de la communauté urbaine précisent qu'il faut « favoriser la conservation et la mise en valeur du patrimoine dès lors qu'une réutilisation est possible ».

Force est de constater qu'à côté de la conservation d'éléments patrimoniaux, on compte un très grand nombre de constructions neuves dans ces espaces autrefois péricentraux promis à la centralité métropolitaine. La conservation patrimoniale est-elle alors le moyen de mieux faire passer une transformation radicale des activités et de la population ? La vigilance patrimoniale est moindre sur les boulevards du XIXe où la pression foncière entraîne la démolition de nombreuses maisons bourgeoises, remplacées par des immeubles. Mais, là, les constructions sont ponctuelles, quand dans les quartiers anciennement portuaires, ce sont des hectares entiers qui sont « renouvelés ».

A Angers, la problématique du « développement durable », qui fait office de discours officiel, intègre en théorie la conservation et la transmission du patrimoine. Mais l'on fait essentiellement référence au « patrimoine vert » et dans la pratique, le développement durable permet de justifier la démolition/reconstruction d'héritages architecturaux jugés sans intérêt (usines, casernes...), dans une logique de densification. La Ville de Nantes semble avoir au contraire adopté un mode de renouvellement urbain plus ouvert à l'invention patrimoniale, même si la pression foncière est parfois contradictoire avec la patrimonialisation. Le chantier de l'île de Nantes se veut exemplaire de cette conciliation entre densification et requalification urbaines d'une part, et conservation de la mémoire ouvrière et industrielle d'autre part.

Il nous reste à analyser comment ces cultures et pratiques patrimoniales différenciées se traduisent dans les documents d'urbanisme en cours d'élaboration.

### 3. Le PLU : un indicateur de la place du patrimoine dans les politiques d'urbanisme

#### 3.1 : PLU, développement durable et patrimoine

Instaurés dans le cadre de la loi Solidarité et renouvellement urbain (13 décembre 2000), les plans locaux d'urbanisme (PLU) remplacent les POS (plans d'occupation des sols). Par rapport au document précédent, le PLU change d'échelle (il peut être pluricommunal, comme c'est le cas dans les communautés d'agglomération d'Angers et Nantes) et s'applique à l'ensemble du territoire (y compris les ZAC). Il ne se limite plus à la définition d'un ensemble de règles mais doit intégrer plus largement les choix politiques des collectivités, en s'inscrivant dans le cadre d'un plan d'aménagement et de développement durable (PADD). Enfin, il intègre la dimension opérationnelle de l'urbanisme en précisant le cadre de toutes les actions et opérations d'aménagement, en définissant par exemple les secteurs d'intervention pour favoriser le renouvellement urbain.

Le développement durable doit s'appliquer désormais à l'urbanisme, comme le précise l'article L. 121-1, dans une logique d'équilibre entre le développement des communes urbaines et rurales, de protection des espaces naturels, de diversification des fonctions urbaines et de promotion de la mixité sociale, d'utilisation économe de l'espace, de maîtrise des besoins de déplacement et de préservation de la qualité de l'air, du sol, du sous-sol.

Pour ce qui concerne notre réflexion, les PLU comportent une innovation importante. L'article L 123-1 7<sup>ème</sup> du Code de l'urbanisme permet dans le cadre du PLU « d'identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics,

monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection ». En résumé, les PLU offrent la possibilité aux collectivités territoriales d'intégrer dans les documents d'urbanisme de nouvelles connaissances et de nouvelles protections du patrimoine. Il s'agit d'une petite révolution puisque à travers l'élaboration des PLU, les collectivités territoriales peuvent prendre directement en charge ce qui relevait jusqu'à présent des prérogatives de l'Etat. C'est ainsi que dans le cadre de Communauté urbaine de Lyon, un certain nombre de listes, établies à partir du travail des associations, en liaison avec les services de l'Etat, feront partie du PLU (Béghain, 2005). Elles indiquent pour chaque territoire un certain nombre de monuments, d'édifices, d'ensembles qui méritent avant toute décision d'urbanisme tendant à leur démolition, ou à leur modification, que l'on consulte une commission qui sera composée de représentants des associations et d'experts du patrimoine. A ce titre, l'élaboration des PLU est révélatrice de la place accordée au patrimoine local dans les politiques d'urbanisme.

### 3.2 : L'indigence de la place du patrimoine dans le PLU angevin

La ville d'Angers s'inscrit dans le cadre du PLU de la communauté d'agglomération. Le document a été soumis en février 2005 aux services de l'Etat (DDE, DRAC...) pour avis. Dans le contexte angevin, l'articulation entre PLU et développement durable est très clairement affichée : « la Ville d'Angers souhaite positionner son Agenda 21 par rapport au projet d'agglomération et au Plan local d'urbanisme, deux démarches globales et inspirées par le développement durable » (Ville d'Angers, 2004 : 76). Les grandes orientations du PLU sont formulées en terme de « maîtrise du développement urbain », « d'économie d'espace », de « protection des paysages ». Nous retrouvons donc bien cette double exigence de densification et de protection, potentiellement contradictoires.

La possibilité de prendre en compte et de préserver un patrimoine local est présente dans le PLU angevin : « le PLU doit prendre en compte les préconisations des Servitudes d'Utilité Publique pour assurer les intérêts de préservation des ressources naturelles et de protection du patrimoine existant. Cependant, le PLU peut également intervenir comme un outil de protection d'un patrimoine d'intérêt local pour valoriser les richesses et renforcer l'identité d'un territoire ». (Angers agglomération, 2005 : 110). Mais dans le document en cours de validation, le résultat apparaît extrêmement limité. Deux types de mesures de protection sont prévus : des « éléments bâtis identifiés » et des « quartiers identifiés ». Pour ce qui concerne les éléments ponctuels, nous n'avons pas trouvé de liste annexée au PLU. Le document est plus précis concernant les « quartiers identifiés » qui sont au nombre de 4, dont 3 à Angers. Nous sommes bien dans une logique de patrimoine local, en dehors des quartiers historiques du centre-ville, avec un exemple de la fin du XIXe et trois de l'entre-deux-guerres. Mais de l'avis des chercheurs du service de l'Inventaire municipal, cette sélection est totalement arbitraire et ne repose pas sur une grille de lecture du tissu urbain angevin. Comme si l'on avait mis en exergue quelques exemples pour donner le change.

Mais les services déconcentrés de l'Etat, à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), n'ont pas été dupes d'un tel habillage. Le responsable du service « coordination patrimoine, urbanisme et aménagement du territoire », chargé au titre de la DRAC de donner un avis sur les PLU, a pointé la faiblesse de la prise en compte du patrimoine d'intérêt local dans le PLU angevin, regrettant notamment que l'on n'ait pas utilisé le travail réalisé par le service de l'inventaire du patrimoine.

### 3.3 PLU nantais : heurts et malheurs de la liste du patrimoine

L'engagement de la communauté urbaine dans un agenda 21 ne date que de la fin de l'année 2004 et l'élaboration du PLU, décidée en juin 2002, n'en est qu'au stade du diagnostic dans bon nombre de communes. Le document devrait être rendu public officiellement en 2005 ; officieusement, nos informateurs annoncent plutôt 2007. Ce retard est à mettre en lien avec l'existence du SCOT (schéma de cohérence territoriale), lourd à élaborer du fait du nombre des communes (57 communes et 740 000 habitants en 2002), mais qui sert de cadre préalable à toute élaboration des grandes orientations d'aménagement et d'habitat.

Par rapport aux POS des villes de la région, celui de Nantes avait la particularité de comporter une liste du patrimoine non protégé, ce qui en faisait une ville plutôt en avance pour la prise en compte du patrimoine local. L'idée du premier recensement date de 1977 : lors de la reprise du POS, le nouveau maire (Chenard, PS) avait souhaité s'appuyer sur le patrimoine pour protéger le bâti de la spéculation à l'œuvre. L'inventaire du patrimoine architectural a été effectué uniquement sur le POS centre, entre secteur sauvegardé et ceinture de boulevards. Un rapport, remis en 1980, contenait des listes d'alignements et d'immeubles à protéger, pour la plupart du XIXe. La ville de Nantes retint une partie des propositions sous forme de liste (qui devait être évolutive) et fit marquer les planches du POS.

Un deuxième inventaire fut réalisé en 1988. Le rapport remis en 1991 portait sur l'ensemble de la commune, avec un intérêt marqué pour le petit patrimoine. La nouvelle liste arrêtée intégrait donc le patrimoine contemporain, cités d'habitat social ou bâtiments de la Reconstruction.

En mai 2005, une nouvelle étude « paysage et patrimoine » a été lancée en vue de l'élaboration du PLU, sur fond de démolitions polémiques, sans concertation préalable avec les acteurs du patrimoine. Par rapport aux intentions initiales, le temps de l'étude a été raccourci et son espace réduit à un secteur test. C'est l'épannelage par rue qui intéresse tout particulièrement les services de l'urbanisme afin d'arriver à une plus grande hauteur de construction pour densifier certains espaces, ce qui relativise les intentions patrimoniales affichées.

Au delà des déclarations d'intention, il est patent que les collectivités territoriale de l'agglomération angevine, et notamment la commune centre, n'ont pas voulu dans le cadre du PDU intégrer une réelle prise en compte du patrimoine d'intérêt local, pourtant récemment identifié par l'inventaire municipal. Dans la suite logique du refus d'instaurer un secteur sauvegardé ou une ZPPAUP, les élus angevins semblent vouloir garder les coudées franches en matière d'évolution du tissu urbain.

A Nantes, où le secteur sauvegardé est en place depuis plus de 30 ans et le patrimoine non protégé est présent dans les documents d'urbanisme depuis une vingtaine d'années, le patrimoine est au contraire un paramètre significatif des politiques urbaines. Mais dans le cadre de l'élaboration du PLU, l'existence d'une liste du patrimoine nantais est perçue comme une contrainte par les élus et les services techniques de l'urbanisme. Et si le nombre d'éléments recensés ne cesse d'augmenter, la protection se réduit sous la pression foncière.

## Conclusion :

Angers et Nantes illustrent des manières contrastées de concevoir la place du patrimoine dans la dynamique urbaine. A Angers, le « paysage » l'emporte sur le « patrimoine » dans le discours municipal : cette dernière notion est sans doute jugée moins contraignante, alors que l'on est engagé dans un processus de densification urbaine qui passe par la « table rase » plutôt que par le « renouvellement urbain ». Derrière le nouvel intitulé de « développement durable », autour duquel la Ville d'Angers concentre sa communication, la manière de faire la ville témoigne d'une certaine continuité avec la « rénovation » des années 1960/1970 et d'une certaine incapacité à réinvestir les espaces désaffectés (friches militaires, industrielles) et à réinventer le patrimoine : « Angers demeure à l'écart de ces transformations culturelles qui, depuis la fin de la période industrielle, inversent le signe de la valeur des espaces en déshérence » (Bergel, 2001 : 279).

Il semblerait au contraire que Nantes soit engagée depuis une quinzaine d'années dans « le nouvel âge du renouvellement urbain », associé à « de nouvelles modalités d'action sur l'espace urbain, de nouvelles gestions politiques, mais aussi de nouvelles représentations, de nouveaux imaginaires, de nouvelles convictions » (Bergel, 2001 : 280-282). A travers le recyclage de ses espaces industrialo-portuaires, la ville fait office de laboratoire de l'innovation patrimoniale. Le patrimoine non protégé y a droit de cité et prend une place importante dans le discours municipal et dans le débat local. Même si la pression foncière

entraîne des démolitions contestées, on peut considérer qu'à Nantes, « le patrimoine est aujourd'hui un levier pour faire bouger la ville, débattre de son évolution, peser le pour et le contre d'un projet immobilier ou urbain, lui donner un sens » (Luneau, 2003 : 86).

Les tailles de ville et les compositions socioprofessionnelles (avec beaucoup plus de cadres à Nantes qu'à Angers) expliquent sans doute pour partie ces manières différenciées d'articuler héritages et transformations urbaines.

Mais au delà de ces approches contrastées, à Angers, comme à Nantes, il semblerait qu'au lieu de saisir l'occasion des nouvelles dispositions du PLU pour protéger le patrimoine local, les élus fassent preuve du même souci de garder les mains libres, afin de pouvoir faire face à la pression foncière. Il reste à vérifier si cette conception du PLU fait exception ou si elle exprime une tendance lourde à l'échelle française. Mais dans un contexte spéculatif généralisé, on peut craindre que l'attention portée au patrimoine se relâche, que les démolitions soient rebaptisées « densifications » et justifiées par un discours sur la ville compacte et le développement durable.

#### bibliographie :

- Angers agglomération, 2005, Plan local d'urbanisme, Rapport de présentation (échelle du PLU centre), 110 p.
- Béghain Patrice, 2005, De l'Etat aux collectivités territoriales : l'évolution des politiques patrimoniales, ESO, travaux et documents de l'UMR 6590, n° 23, à paraître.
- Bergel Pierre, 2002, Quand la ville se refait. Renouvellement urbain et grandes emprises foncières. Études de cas en France métropolitaine et dans deux agglomérations de province : Caen et Angers, thèse de doctorat, soutenue le 17 décembre 2002.
- Floch Jacques, 1996, L'agglomération nantaise, récit d'acteurs, La Tour d'Aygues, éditions de l'Aube/ territoire/AURAN, 187 p.
- Garat Isabelle, Pottier Patrick, Jousseume Valérie, Guineberteau Thierry, Madoré François, 2005, Nantes de la belle endormie au nouvel Eden de l'Ouest, Paris, Anthropos, collection villes, 179 p.
- GRAVARI-BARBAS Maria, 2003, « Le patrimoine territorial. Construction patrimoniale, construction territoriale : vers une gouvernance », in J. Beauchard (dir). La Mosaïque Territoriale, enjeux identitaires de la décentralisation, l'Aube, Paris, pp. 51-66.
- Gravari-Barbas Maria, 2004, Politiques patrimoniales locales : quelles marges de manœuvre pour une « gouvernance patrimoniale » ? Les cas d'Angers et du Havre, Pouvoirs locaux, n° 63.
- GRAVARI-BARBAS Maria, Veschambre Vincent, 2003 « Patrimoine : derrière l'idée de consensus des enjeux d'appropriation de l'espace et des conflits », in Melé Patrice et alli, Conflits et territoires, Collection perspectives Villes et Territoires. Tours, Presses Universitaires François Rabelais, pp. 67-82.
- L'archéologie industrielle en France, 2002, Nantes : un modèle ? n°41, décembre 2002
- Leturcq Anne-Sophie, 2001, De l'écologie urbaine au DD, coll. Dossiers d'experts, La lettre du cadre territorial, Agence régionale de l'environnement en Haute-Normandie, juin 2001.
- Luneau Dominique, 2003, Nantes : l'avenir d'une ville, La Tour d'Aygues, éditions de l'Aube, 197 p.
- Nantes métropole, 2004, Programme local de l'habitat, Programme d'actions, 63 p. + annexes
- Peyon Jean-Pierre, 2000, Patrimoine et aménagement urbain à Nantes : des relations conflictuelles permanentes, in Patrimoine et environnement : les territoires du conflit, Norois, n° 185, tome 47, 2000-1, pp. 113-124.
- Querrien Anne, Lassave Pierre, 2002, introduction, Les Annales de la recherche urbaine, n° 92, pp. 2-4.
- SPEIRS Caroline, Le Concept de développement durable : l'exemple des villes françaises, Paris, L'Harmattan, 2003.
- Veschambre Vincent, 2002a, Une mémoire urbaine socialement sélective : réflexions à partir de l'exemple d'Angers, Les Annales de la recherche urbaine, n° 92, pp. 36-44.
- Veschambre Vincent, 2002b, Une conception de l'urbanité destructrice des héritages industriels : la ZAC Thiers-Boisnet à Angers, ESO, Travaux et documents n°18, déc. 2002,

pp. 50-56.

Ville d'Angers-ADEME, 2000, Agenda 21, Angers ville durable : 40 actions pour l'an 2000, Angers, 40 p.

Ville d'Angers, 2004, Agenda 21 : un rayonnement partagé pour Angers. Bilan 2001-2003, plans d'action 2004-05, 247 p.